

Directives relatives au RÈGLEMENT

concernant

l'examen professionnel de fashion spécialiste avec brevet fédéral

du 20 août 2020

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1	Destinataires	3
1.2	Validité.....	3
1.3	Organes responsables de l'examen.....	3
1.4	Commission d'examen, direction des examens, experts aux examens, secrétariat des examens.....	3
2.	Profil de la profession.....	4
3.	Conditions d'admission	4
3.1	Expérience professionnelle	4
3.2	Cours préparatoires.....	4
3.3	Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées.....	4
4.	Examen final, épreuves d'examen	5
4.1	Généralités	5
4.2	Épreuves d'examen.....	5
4.3	Critères d'évaluation.....	5
4.4	Attribution des notes.....	6
4.5	Procédure de recours auprès du SEFRI	6
5.	Organisation de l'examen.....	6
5.1	Procédure administrative.....	6
5.2	Publication	6
5.3	Inscription/dossier de candidature	6
5.4	Taxes d'examen	6
6.	Dispositions finales.....	7
7.	Édiction.....	7
8.	Annexe I: Profil de qualification.....	8
9.	Annexe II: CERTIFICATS DE CAPACITÉ PERTINENTS	24

1. INTRODUCTION

Sur la base du ch. 2.21 let. a) du règlement d'examen relatif à l'examen professionnel de fashion spécialiste* du 20 août 2020, la commission d'examen arrête les directives suivantes concernant ledit règlement d'examen.

Les directives se fondent sur le règlement d'examen et le commentent ou le précisent. Les directives sont arrêtées, périodiquement revues et au besoin adaptées par la commission d'examen.

1.1 Destinataires

Les directives s'adressent en premier lieu aux candidats à un examen fédéral, mais aussi aux experts aux examens et aux prestataires de formation offrant des cours préparatoires.

1.2 Validité

Les directives en vigueur sont publiées sur www.swisstextiles.ch et www.stf.ch au moment de l'annonce de l'examen final.

1.3 Organes responsables de l'examen

Les organes responsables de l'examen sont Swiss Textiles, l'École suisse du textile et textilesuisse.

1.4 Commission d'examen, direction des examens, experts aux examens, secrétariat des examens

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées par l'organe responsable à une commission d'examen. La commission d'examen est composée conformément à l'article 2.11 du règlement d'examen. Le directeur ou la directrice des examens fait partie de la commission d'examen.

Le directeur ou la directrice des examens

- se charge de l'organisation et de la réalisation de l'examen;
- veille à l'égalité des conditions d'examen pour les candidats pendant l'examen;
- présente les résultats d'examen lors de la conférence chargée de l'attribution des notes de la commission d'examen;
- assure le bon déroulement de l'examen.

Les experts aux examens

- sont nommés par la commission d'examen conformément au ch. 2.21 du règlement d'examen;
- élaborent les épreuves d'examen et les grilles d'examen sous la direction de la commission d'examen;
- définissent les éventuels moyens auxiliaires;
- garantissent la qualité et la quantité des documents d'examen;
- font passer les examens;
- consignent par écrit les résultats des épreuves dans les documents ou grilles d'examen définis;

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

- participent aux formations continues de la commission d'examen pour les experts aux examens;
- participent aux réunions de préparation, aux débriefings, etc. concernant les examens;
- s'engagent à assurer la confidentialité du déroulement et du contenu des examens.

Secrétariat des examens

Le secrétariat des examens s'acquitte des tâches administratives liées aux examens professionnels et est l'interlocuteur pour les questions à ce sujet. Le secrétariat est géré par l'École suisse du textile. Son adresse est précisée sur www.stf.ch.

2. PROFIL DE LA PROFESSION

Se référer au ch. 1.2 du règlement d'examen.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

Se référer au ch. 3.3 du règlement d'examen.

3.1 Expérience professionnelle

Pour disposer de l'expérience professionnelle exigée selon le ch. 3.31 du règlement d'examen (RE), il faut justifier d'un taux d'activité d'au moins 80 % pendant 2 ans, soit 3200 heures de travail (RE ch. 3.31 a) ou pendant 3 ans, soit 4800 heures de travail (RE ch. 3.31 b). Le cours préparatoire à l'examen professionnel n'est pas considéré comme une expérience professionnelle.

La commission d'examen décide de la pertinence de l'expérience professionnelle attestée conformément à l'annexe II. Les décisions concernant l'admission à l'examen sont communiquées par écrit aux candidats au moins 2 mois avant l'examen. Le début de l'examen est déterminé par le début des épreuves pratiques et écrites sur le lieu d'examen et non par l'attribution de l'énoncé du dossier thématique. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de droit.

3.2 Cours préparatoires

La participation aux cours préparatoires n'est pas requise pour l'admission à l'examen. Elle est toutefois recommandée par l'organe responsable pour la préparation à l'examen. Les personnes qui suivent les cours de préparation à un examen fédéral bénéficient en outre d'une aide financière. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet du SEFRI: <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions/participants.html>.

Les prestataires de cours sont répertoriés dans la liste des cours préparatoires du SEFRI: <https://www.becc.admin.ch/becc/public/sufi>

De plus amples informations sur la formation et les dates des cours sont disponibles sur le site Internet www.stf.ch.

3.3 Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées

En cas de limitations et de handicaps, une compensation des inégalités peut être demandée par écrit, si elle est justifiée et raisonnable, au plus tard en même temps que l'inscription à l'examen. De plus amples informations sur l'égalité des chances sont disponibles dans la notice du SEFRI «Compensation des inégalités frappant les personnes handicapées dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs». La notice peut être téléchargée depuis le site Internet du SEFRI <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>.

La commission d'examen examine chaque cas individuellement et rend sa décision dans l'intérêt de l'égalité.

4. EXAMEN FINAL, ÉPREUVES D'EXAMEN

4.1 Généralités

L'examen professionnel permet de déterminer si les candidats possèdent les compétences nécessaires pour devenir fashion spécialiste. Des renseignements détaillés sur les compétences professionnelles nécessaires (vue d'ensemble des compétences opérationnelles) figurent dans les tableaux de l'annexe I.

4.2 Épreuves d'examen

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1 Dossier thématique	écrit	rédigé à l'avance	10 %
2 Données produits	écrit	4 h	20 %
3 Modification de patron de modèle	pratique	7 h	30 %
4 Réalisation de prototype	pratique	7 h	30 %
5 Entretien de conseil	oral	20 min	10 %
Total		18 h 20 min	

Les épreuves sont décrites au ch. 5.11 du règlement d'examen.

Les moyens auxiliaires autorisés sont communiqués par la direction des examens dans la convocation et, si nécessaire, mis à disposition. En cas d'utilisation de moyens auxiliaires non autorisés, la commission d'examen décide de l'exclusion du candidat conformément au ch. 2.21 du règlement d'examen.

4.3 Critères d'évaluation

L'évaluation du dossier thématique repose sur les critères suivants:

- Structure et articulation
- Problématique et formulation des objectifs
- Argumentation et conclusion
- Contenus techniques et pertinence pratique
- Raisonnement créatif personnel
- Listes, citations de sources et mise en page

L'évaluation de l'entretien de conseil repose sur les critères suivants:

- Structure
- Justesse technique (précision, exhaustivité, compétence)
- Clarté du contenu
- Langage technique approprié
- Gestion du temps

4.4 Attribution des notes

Les différentes actions et le comportement attendu sont évalués en fonction des critères de performance du profil de qualification sur la base des critères d'évaluation fixés à l'avance pour chaque épreuve. Le nombre de points dépend du niveau de difficulté et de la complexité d'une tâche.

Les notes des épreuves sont arrondies à la demi-note ou à la note entière la plus proche.

La note globale est arrondie à la première décimale. La règle d'arrondi est la suivante: si le second chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5, la note est arrondie à la décimale supérieure, s'il est égal ou inférieur à 4, elle est arrondie à la décimale inférieure.

4.5 Procédure de recours auprès du SEFRI

Les candidats qui se sont vu refuser l'admission à l'examen ou l'octroi du brevet fédéral peuvent recourir auprès du SEFRI contre les décisions de la commission d'examen dans les 30 jours suivant la notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant. Le SEFRI statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif fédéral.

Les notices concernant le droit de recours et de consulter les pièces des dossiers sont disponibles sur le site Internet du SEFRI:

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>

5. ORGANISATION DE L'EXAMEN

5.1 Procédure administrative

L'organisation de l'examen ainsi que les informations concernant les horaires, le lieu et l'énoncé du dossier thématique sont communiquées par écrit aux candidats avec la convocation.

5.2 Publication

L'examen est annoncé publiquement dans les trois langues officielles 5 mois au moins avant le début des épreuves sur www.stf.ch et www.swisstextiles.ch.

La publication renvoie aux directives applicables à l'examen annoncé.

5.3 Inscription/dossier de candidature

Le formulaire d'inscription peut être téléchargé depuis le site Internet www.stf.ch. Les retraits doivent être communiqués par écrit au secrétariat des examens.

L'expérience professionnelle pratique doit être justifiée conformément au formulaire d'inscription. Sa durée est prise en compte jusqu'au moment de l'examen.

Les documents/formulaires à joindre à l'inscription sont précisés au ch. 3.2 du règlement d'examen.

5.4 Taxes d'examen

Les frais encourus sont stipulés dans la publication de l'examen sur www.stf.ch.

Les personnes qui repassent l'examen doivent s'acquitter de 20 % de la taxe d'examen globale par épreuve répétée.

6. DISPOSITIONS FINALES

Se référer au ch. 9 du règlement d'examen.

7. ÉDICTION

Zurich, le 20 août 2020

Commission d'examen

Michael Berger
Président

Andrea-Monika Haller Messner
Secrétariat de la commission d'examen

8. ANNEXE I

Le profil de qualification se compose de la vue d'ensemble des compétences opérationnelles basée sur l'analyse des activités professionnelles (annexe), le niveau d'exigences, c.-à-d. la description des domaines de compétences opérationnelles A à E, y compris les critères de performance (annexe) et le profil de la profession (chiffre 1.2 du règlement d'examen).

Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →					
A	Conception de vêtements	A1 Réaliser des recherches approfondies sur les tendances en vue de la conception de vêtements	A2 Réaliser des planches de tendances pour la visualisation des résultats de recherche	A3 Créer des esquisses numériques de modèles en tant que bases décisionnelles pour les donneurs d'ordres	A4 Évaluer et sélectionner des matières spécifiques aux produits en collaboration avec d'autres professionnels	A5 Soumettre des propositions de produits aux donneurs d'ordres	
B	Création et gestion de données produits	B1 Réaliser des dessins techniques numériques ou manuels avec des détails pertinents pour la préparation des patrons	B2 Recueillir des informations techniques auprès des fournisseurs en vue de l'utilisation des matières	B3 Élaborer des descriptions de modèles avec les informations pertinentes sur les produits sous la supervision des responsables de produits	B4 Constituer des listes de pièces avec des indications sur les matières et les quantités nécessaires	B5 Élaborer des plans de travail sous la supervision des responsables de produits	B6 Calculer les coûts de fabrication des produits
C	Modification de patrons de modèles	C1 Modifier de manière autonome ou en collaboration avec d'autres professionnels des patrons de base numériques pour qu'ils soient bien ajustés	C2 Élaborer de manière autonome ou en collaboration avec d'autres professionnels des patrons de production numériques avec les informations pertinentes	C3 Élaborer des tableaux de mesures produit fini avec des renseignements sur les lignes de mesures pertinentes	C4 Mettre numériquement en œuvre des plans de coupe en vue d'une utilisation efficiente des matières	C5 Préparer des simulations 3D pour la visualisation des constructions de patrons	
D	Réalisation de prototypes de vêtements	D1 Définir et contrôler la qualité des produits et le respect des exigences conformément aux directives des responsables du management produits et de l'assurance de la qualité	D2 Confectionner industriellement des prototypes de vêtements	D3 Évaluer des prototypes de vêtements conjointement avec d'autres professionnels	D4 Optimiser des prototypes de vêtements conformément aux mesures correctives définies		
E	Conseil à la clientèle	E1 Recueillir les souhaits des clients dans le domaine de la mode et du textile	E2 Conseiller en détail la clientèle sur le style, le type et l'ajustement	E3 Mener des entretiens de vente avec la clientèle	E4 Traiter les réclamations de manière à apporter des solutions	E5 Épingler les modifications sur les vêtements et les réaliser	

A	Conception de vêtements
----------	--------------------------------

Description du domaine de compétences opérationnelles

En vue de la conception de vêtements, les fashion spécialistes réalisent des recherches approfondies sur les tendances dans différents domaines tels que la couleur, le style, les matières, les imprimés et les silhouettes. Ils réalisent des planches de tendances pour permettre à la clientèle de visualiser l'aspect général des résultats de la recherche et pour clarifier la direction dans laquelle s'oriente un concept de produit. Ils se concertent constamment avec le management produits dans ce cadre.

En réalisant avec soin et précision des esquisses numériques de modèles, les fashion spécialistes concrétisent les détails et les caractéristiques des vêtements, et offrent ainsi une base décisionnelle importante aux donneurs d'ordres. Ils évaluent différentes matières en fonction des exigences spécifiques du produit, sélectionnent celles qui sont appropriées et soumettent des propositions de produits prêtes à l'emploi.

Contexte

La conception cohérente et axée sur le client des vêtements est la première étape décisive pour la réussite de leur lancement sur le marché. Les fashion spécialistes sont conscients des conséquences d'une préparation négligente dans la conception des produits et connaissent l'étendue de leur compétence décisionnelle. C'est pourquoi ils se concertent en permanence avec des professionnels d'autres domaines de l'entreprise, tels que le design, le management produits, l'assurance de la qualité, les achats, les ventes, la production et la technique.

Les activités des fashion spécialistes visent à concevoir des vêtements adaptés au groupe cible. Pour ce faire, ils recourent de façon ciblée à des logiciels spécifiques à la branche ou travaillent de manière analogique avec du papier, des nuanciers, des magazines et des échantillons d'étoffes. Le travail créatif exige des fashion spécialistes une grande habileté manuelle, une bonne capacité de représentation spatiale et un sens aigu de l'esthétique.

Les fashion spécialistes sont à la pointe des tendances et innovations dans leur champ professionnel et développent constamment leur créativité dans la conception de vêtements. Ils sont conscients que les exigences croissantes de la clientèle, les matières premières vestimentaires récentes et l'utilisation de technologies de pointe pour de nouveaux textiles fonctionnels influencent leurs activités.

Les fashion spécialistes contribuent significativement à l'efficacité énergétique et matérielle du cycle de production ainsi qu'à une gestion raisonnable des ressources. À partir de matières premières censément inutilisables et de déchets, ils conçoivent de nouveaux vêtements créatifs. Ceux-ci sont valorisés grâce à une confection innovante de haute qualité et sont donc au moins équivalents à des vêtements neufs.

Afin de convaincre les clients de l'intérêt des vêtements et de les encourager à acheter, les fashion spécialistes adoptent une attitude adaptée à leurs interlocuteurs et utilisent leur capacité à présenter et leur force de persuasion en fonction des situations.

Le domaine de compétences opérationnelles A est lié aux domaines de compétences opérationnelles B – Création et gestion de données produits, C – Modification de patrons de modèles, D – Réalisation de prototypes de vêtements et E – Conseil à la clientèle.

Compétences opérationnelles professionnelles	Thèmes/contenus possibles	Critères de performance
A1 – Réaliser des recherches approfondies sur les tendances en vue de la conception de vêtements	Connaissance de la mode, recherche/documentation de l'évolution des tendances, tendances actuelles en matière de couleur, de style, de motifs, d'imprimés, de silhouette, développement de collections, analyse des tendances, processus d'innovation. Comment trouver de nouvelles idées: recherches en ligne, visite de salons, store check, comparaison avec la concurrence, réseaux sociaux	Les fashion spécialistes sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - d'effectuer des recherches sur l'évolution générale des tendances en concertation avec le domaine spécialisé design, afin d'en tenir compte dans le développement de la collection; - de documenter l'évolution actuelle des tendances en mots et en images; - d'appliquer les principes de l'éco-conception au domaine vestimentaire; - d'utiliser des outils électroniques, comme un appareil photo, et des logiciels dans la conception de vêtements; - de visualiser des recueils d'idées sous forme de collages numériques et analogiques; - d'utiliser les matières, outils et techniques dans les règles de l'art pour la conception; - de réaliser des vues de face et de dos des vêtements, en tenant compte des proportions, de la silhouette et des lignes; - de visualiser les détails et les caractéristiques des vêtements de manière compréhensible pour la clientèle; - d'élaborer des propositions de conception de vêtements en tenant compte de critères écologiques au niveau des matières et de la confection; - de tester les matières en collaboration avec les responsables de l'assurance de la qualité de manière spécifique aux produits; - de tenir compte de l'impact écologique des textiles et des vêtements tout au long de leur cycle de vie; - de sélectionner les matières appropriées pour les vêtements sur la base de descriptions de modèles et de croquis techniques; - de tenir compte des prescriptions de qualité en matière d'entretien (boulochage, rétrécissement) dans le choix des matières; - de présenter des propositions de produits de manière adaptée à leurs interlocuteurs et compétente sur le plan professionnel; - d'utiliser différentes techniques de présentation de manière adaptée à la situation; - de réaliser les présentations avec assurance et persuasion; - de discuter des différents avis et points de vue au sein de l'équipe.
A2 – Réaliser des planches de tendances pour la visualisation des résultats de recherche	Différents supports de présentation numériques et analogiques, recueils d'idées (photos, images, sources en ligne, échantillons d'étoffes, nuanciers, etc.), collages	
A3 – Créer des esquisses numériques de modèles en tant que bases décisionnelles pour les donneurs d'ordres	Figurines, croquis de vêtements avec vue de face et de dos (silhouette, proportions, lignes, détails, matière), logiciels graphiques	
A4 – Évaluer et sélectionner des matières spécifiques aux produits en collaboration avec d'autres professionnels	Connaissance des textiles et des produits, salons professionnels, tendances: nouveaux textiles fonctionnels, nouvelles matières premières pour les produits textiles, surcyclage, recyclage, sensibilisation/information/durabilité, échantillons, coûts des matières, liste de pièces, responsable de produits, description des matières par les fournisseurs, laboratoire de test, description du modèle/croquis technique, prescriptions de qualité telles qu'instructions de lavage, procédures de test	

Niveau d'exigences du titre de fashion spécialiste avec brevet fédéral
Domaine de compétences opérationnelles: A – Conception de vêtements

	(solidités, boulochage, rétrécissement, tests spécifiques aux articles)	
A5 – Soumettre des propositions de produits aux donneurs d'ordres	Produits, storytelling, comparaison performances/prix, techniques de présentation, rhétorique, directives pour les relations clientèle	

B	Création et gestion de données produits
----------	--

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les fashion spécialistes sont des professionnels du développement de vêtements. Ils réalisent des dessins techniques, tant manuels que numériques, pour la représentation détaillée des produits à confectionner. Ils se procurent des informations techniques sur les matières auprès des fournisseurs afin de suggérer celle qui est la plus appropriée à la production. Sous la supervision des responsables de produits, les fashion spécialistes élaborent des descriptions de modèles qui reprennent toutes les informations pertinentes sur le produit.

Ils consignent les indications détaillées sur la matière et la quantité requise dans des listes de pièces et des systèmes d'information sur les articles. Les données produits permettent en outre aux professionnels de tous les services de l'entreprise impliqués dans le processus de développement de travailler de manière ciblée. Les fashion spécialistes déterminent l'ordre des opérations et les équipements nécessaires dans le plan de travail.

Les fashion spécialistes calculent les coûts de fabrication afin que le produit puisse être modifié si les valeurs cibles ne sont pas atteintes. Ils gèrent les données produits générées avec soin et minutie pour qu'elles soient toujours d'actualité et justes en termes de contenu.

Contexte

Le développement de produits est un processus diversifié qui implique des professionnels des domaines de la conception, de la technique de coupe, de la production, des achats, ainsi que du management des produits et des marques. Selon la taille de l'entreprise, les fashion spécialistes assument des tâches dans la gestion de l'ensemble de la chaîne de production, du développement à la livraison finale du produit, ou dans des segments spécifiques. Leur domaine d'activité clé est la création et la gestion de données produits et se déroule principalement dans des bureaux de développement, d'assurance de la qualité ou de préparation du travail.

La préparation minutieuse des données nécessaires à la fabrication des vêtements est cruciale pour que toutes les personnes impliquées dans le développement des produits disposent en temps utile d'informations complètes et correctes en vue de la préparation et de la réalisation des produits, afin que l'idée débouche finalement sur un produit commercialisable. Grâce à leurs connaissances approfondies des technologies d'information et de communication, les fashion spécialistes contribuent à la documentation numérique des vêtements et à la gestion consciencieuse des données générées. Ils se tiennent en permanence au courant des dernières nouveautés en termes de méthodes de travail et de moyens techniques dans le développement de produits.

La collaboration avec les différents professionnels du développement de produits exige de leur part une grande flexibilité, des compétences en communication et la capacité de travailler en équipe.

Ils possèdent des connaissances approfondies des matières utilisées dans la fabrication des vêtements. Ils sont en contact étroit avec des fournisseurs nationaux et internationaux de matières et sont au courant des dernières innovations. Lors du choix et de l'achat des matières, ils sont attentifs à l'impact environnemental, à la qualité et aux coûts.

Le travail administratif a lieu au bureau et exige une maîtrise autonome de divers moyens d'information et de communication, ainsi qu'une organisation rigoureuse du travail.

Le domaine de compétences opérationnelles B est lié aux domaines de compétences opérationnelles A – Conception de vêtements, C – Modification de patrons de modèles et D – Réalisation de prototypes de vêtements.

Compétences opérationnelles professionnelles	Thèmes/contenus possibles	Critères de performance
B1 – Réaliser des dessins techniques numériques ou manuels avec des détails pertinents pour la préparation des patrons	Connaissance des produits, vues de face et de dos, proportions, détails et instructions de confection, échantillons de comparaison, logiciel de dessin (p. ex. Illustrator)	Les fashion spécialistes sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser des dessins techniques numériques ou manuels avec tous les détails pertinents pour la préparation des patrons conformément aux directives spécifiques à l'entreprise; - d'amener une décision sur l'utilisation de matières en demandant aux fournisseurs toutes les informations techniques pertinentes; - de déterminer l'identification des matières et les propriétés d'entretien pour l'étiquetage des produits; - d'interpréter des fiches techniques; - de tenir compte de critères écologiques, sociaux, qualitatifs et économiques lors de l'achat de matières; - de distinguer les principaux labels des textiles et vêtements écologiques; - de communiquer avec aisance avec les fournisseurs; - de défendre le produit même en cas de réticences des fournisseurs; - de communiquer oralement et par écrit avec des parties prenantes internes et externes en utilisant divers moyens d'information et de communication; - de décrire en détail des modèles dans les systèmes d'information sur les articles sous la supervision des responsables de produits; - de créer, à l'aide de systèmes d'information sur les articles, des listes de pièces qui serviront de base au calcul des coûts et à l'achat des matières; - d'élaborer, dans les systèmes d'information sur les articles et sous la supervision des responsables de produits, des plans de travail détaillés qui serviront de base au calcul des coûts et à la planification des capacités de production; - de calculer les coûts de fabrication sur la base de listes de pièces et de plans de travail; - d'interagir de manière constructive avec des acteurs du développement de produits; - de réagir aux imprévus dans le développement de produits avec souplesse et de manière à trouver des solutions; - de gérer les données produits en sorte qu'elles soient à jour et justes en termes de contenu.
B2 – Recueillir des informations techniques auprès des fournisseurs en vue de l'utilisation des matières	Connaissance des textiles et des produits, spécimens de matières, demandes de renseignements écrites/orales (catalogues de matières fournisseurs), fiche technique des produits, composition des fibres, données sur les matières (largeur de l'étoffe, poids), exigences spécifiques (colonne d'eau, résistance à l'abrasion, résistance à la lumière, etc.), méthodes de transformation, prix, quantités minimales, quantités d'approvisionnement, visite de salons	
B3 – Élaborer des descriptions de modèles avec les informations pertinentes sur les produits sous la supervision des responsables de produits	Système d'information sur les articles/PLM, besoins en matières, fournisseur de matières, calcul du coût des produits, approvisionnement en matières	
B4 – Constituer des listes de pièces avec des indications sur les matières et les quantités nécessaires	Système d'information sur les articles, numéro d'article, données pertinentes, confection souhaitée, définition des matières, dessin technique, connaissance des produits	

B5 – Élaborer des plans de travail sous la supervision des responsables de produits	Système d'information sur les articles, ordre des opérations, équipements nécessaires, appareils supplémentaires et délai imparti	
B6 – Calculer les coûts de fabrication des produits	Système d'information sur les articles, liste de pièces, plan de travail, coûts unitaires des matières et de la fabrication, frais généraux de fabrication, frais d'administration et de vente, prix de vente, gestion des données	

C	Modification de patrons de modèles
----------	---

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les fashion spécialistes modifient des patrons de modèles soit de manière autonome, soit en collaboration avec les responsables de la technique de coupe, de l'atelier d'échantillonnage ou du management produits, selon la complexité. En partant des patrons de base, ils modifient les patrons de modèles afin qu'ils soient prêts pour la phase de production. Une fois les patrons modifiés, ils élaborent des tableaux de mesures produit fini avec des renseignements sur les lignes de mesures pertinentes. Lors de la mise en œuvre des plans de coupe numériques, ils sont attentifs aux aspects économiques et écologiques de l'utilisation des matières. À l'aide de simulations 3D, les fashion spécialistes visualisent les constructions de patrons, vérifient la conception et l'ajustement et procèdent si nécessaire à des rectifications.

Contexte

La mise au point minutieuse et précise de patrons de production complets et sans erreurs est décisive pour la suite de la confection des vêtements. Les fashion spécialistes sont conscients de l'étendue de leur compétence décisionnelle dans cette phase du processus. Ils impliquent donc d'autres professionnels en fonction de la situation et se mettent précisément d'accord avec eux. Leurs actions visent à garantir des constructions de patrons adaptées à la production et au marché.

Pour la collaboration en vue de la construction des patrons, les fashion spécialistes travaillent dans des ateliers d'échantillonnage ou à l'atelier de coupe. Plutôt que le travail manuel classique avec des patrons en papier, ils privilégient les méthodes de travail assistées par ordinateur en vue de la mise au point rapide et précise de patrons optimisés et en vue d'une consommation efficace de matières grâce à un placement rationnel des éléments de patron. La préparation de tous les documents de production exige que les fashion spécialistes travaillent avec précision et gèrent minutieusement les données produits.

Dans le cadre de leurs activités, ils appliquent de manière ciblée les normes de construction, d'étiquetage et d'archivage prescrites par l'entreprise.

Les simulations 3D font partie des éléments clés des processus de production modernes. Les fashion spécialistes s'en servent pour créer des simulations sur mannequin virtuel, optimiser l'ajustement, détecter les erreurs à un stade précoce et créer des conditions optimales pour la fabrication des produits. Les fashion spécialistes maîtrisent les dernières solutions matérielles et logicielles de simulation 3D et contribuent ainsi significativement à l'optimisation de l'efficacité de la production.

Le domaine de compétences opérationnelles C est lié aux domaines de compétences opérationnelles A – Conception de vêtements, B – Création et gestion de données produits, D – Réalisation de prototypes de vêtements et E – Conseil à la clientèle.

Compétences opérationnelles professionnelles	Thèmes/contenus possibles	Critères de performance
C1 – Modifier de manière autonome ou en collaboration avec d'autres professionnels des patrons de base numériques pour qu'ils soient bien ajustés	Technique de coupe, patrons de base, modifications de modèles, base de données de patrons, logiciels de CAO et de graphisme tels qu'Illustrator, Lectra Modaris, normes de construction, d'étiquetage et d'archivage spécifiques à l'entreprise	Les fashion spécialistes sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - d'adapter l'ajustement de patrons de modèles numériques en s'appuyant sur des patrons de base; - d'élaborer sans erreur des patrons de modèles numériques prêts à être produits avec toutes les informations pertinentes, les marges de couture, les crans et les droits-fils; - d'appliquer les normes de construction, d'étiquetage et d'archivage prescrites par l'entreprise lors de la construction des patrons; - d'élaborer des tableaux de mesures produit fini avec tracé des lignes de mesures; - de saisir des tableaux de mesures produit fini et des croquis de produits dans le système d'information sur les articles; - de placer des plans de coupe numériques en vue de l'utilisation la plus efficace possible des matières; - de réaliser des simulations sur mannequin virtuel afin de créer des conditions optimales pour la fabrication des produits; - d'évaluer l'ajustement à l'aide de simulations 3D.
C2 – Élaborer de manière autonome ou en collaboration avec d'autres professionnels des patrons de production numériques avec les informations pertinentes	Patrons prêts à être produits avec marges de couture, informations, crans, droits-fils, traqueur, prototypes, logiciels de CAO et de graphisme (p. ex. Illustrator), Lectra Modaris, normes de construction, d'étiquetage et d'archivage spécifiques à l'entreprise	
C3 – Élaborer des tableaux de mesures produit fini avec des renseignements sur les lignes de mesures pertinentes	Tailles de vêtements, lignes de mesure, dimensions, croquis de produits, système d'information sur les articles (Product Life-cycle Management, PLM)	
C4 – Mettre numériquement en œuvre des plans de coupe en vue d'une utilisation efficace des matières	Patrons de production, consommation efficace d'étoffe, logiciels tels que MarkerManager, MarkerMaking	
C5 – Préparer des simulations 3D pour la visualisation des constructions de patrons	Éléments de patron, données sur les matières, simulation 3D actuelle, matériel et logiciels, contrôle de la conception, contrôle de l'ajustement, exigences de qualité spécifiques à l'entreprise	

D	Réalisation de prototypes de vêtements
----------	---

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les fashion spécialistes réalisent des prototypes de vêtements conformément à des directives industrielles. À cette fin, ils définissent et contrôlent les exigences relatives aux vêtements en termes d'ajustement, de matière, de confection et de fonction, conformément aux directives des responsables du management produits et de l'assurance de la qualité.

Les fashion spécialistes vérifient avec des professionnels du management produits, de la technique de coupe et du design si les prototypes réalisés peuvent être validés pour la production. Si des différences par rapport aux exigences de qualité du produit sont constatées lors de ces essayages/contrôles de qualité, les fashion spécialistes optimisent les prototypes.

Contexte

Les fashion spécialistes définissent et détaillent précisément les exigences de qualité avant que les vêtements soient produits. Cela garantit d'une part que le respect de ces exigences pourra être contrôlé ultérieurement et d'autre part que les produits sont conformes aux objectifs de qualité d'une marque.

Le prototype est une base décisionnelle clé dans le développement de produits. Une fois que les fashion spécialistes ont créé des prototypes, ils peuvent vérifier à l'occasion des essayages/contrôles de qualité si l'idée de départ peut être réalisée de la manière prévue ou si le produit doit être optimisé avant d'être validé pour la production. Les fashion spécialistes sont conscients de leur marge de manœuvre. Ils impliquent donc d'autres professionnels des services concernés de l'entreprise en fonction de la situation, afin d'atteindre les objectifs communs de développement de produits aussi rapidement et efficacement que possible.

Les fashion spécialistes réalisent les prototypes dans les ateliers de modélisme, conformément à des directives industrielles. Ils utilisent pour cela à bon escient les machines à disposition dans l'entreprise, telles que les machines à coudre, fers à repasser et presses à thermocoller. La réalisation des prototypes exige d'eux une méthode de travail précise, une bonne capacité de représentation spatiale et une grande habileté manuelle.

Les fashion spécialistes étendent constamment leurs connaissances, notamment dans la réalisation technique des vêtements. Ils doivent être au courant des innovations et les mettre en œuvre, ce qui implique de connaître les sources d'information et de les utiliser régulièrement. En recourant à des techniques de transformation écologiques et des vêtements produits de manière durable, les fashion spécialistes allient qualité et conscience environnementale. Ils sont conscients de leur responsabilité dans le domaine de la protection de l'environnement et de la santé. Ils sont à la pointe de l'actualité en matière de prévention et de tri des déchets, de recyclage et d'élimination respectueuse de l'environnement. Ils veillent à l'application des normes et dispositions légales en matière de protection de l'environnement et de la santé ainsi que de sécurité au travail.

Le domaine de compétences opérationnelles D est lié aux domaines de compétences opérationnelles A – Conception de vêtements, B – Création et gestion de données produits, C – Modification de patrons de modèles et E – Conseil à la clientèle.

Compétences opérationnelles professionnelles	Thèmes/contenus possibles	Critères de performance
D1 – Définir et contrôler la qualité des produits et le respect des exigences conformément aux directives des responsables du management produits et de l'assurance de la qualité	Exigences de qualité: matière/confection/fonction, objectifs de qualité de marques, directives spécifiques à l'entreprise, échantillons des fournisseurs, informations des fournisseurs, description des exigences de qualité, contrôle de qualité, travail sur des prototypes, échantillons de production, management produits, conception, assurance de la qualité, ventes	Les fashion spécialistes sont capables: <ul style="list-style-type: none"> - de définir les exigences de qualité relatives aux vêtements en termes de matière, de confection et de fonction conformément aux directives spécifiques à l'entreprise; - de contrôler les exigences de qualité relatives aux vêtements en termes de matière, de confection et de fonction conformément aux directives spécifiques à l'entreprise; - de communiquer les résultats du contrôle de qualité de manière adaptée à leurs interlocuteurs;
D2 – Confectionner industriellement des prototypes de vêtements	Dessin technique, esquisses de modèles, caractéristiques des produits, confection spécifique en fonction des matières, découpe, liste de matières, protocole de travail, étoffe, fournitures, échantillons, outils, parc de machines	<ul style="list-style-type: none"> - de définir les caractéristiques des produits; - de définir et de mettre en œuvre des types de confection spécifiques en fonction des matières; - de découper des éléments de patron; - de réaliser différents prototypes dans le domaine de l'habillement conformément à des directives industrielles; - d'utiliser leurs moyens auxiliaires, outils et machines dans les règles de l'art et de manière éco-efficace;
D3 – Évaluer des prototypes de vêtements conjointement avec d'autres professionnels	Essayages, précision de l'ajustement, confection, validation de l'utilisation des matières, vérification des possibilités d'entretien, rapport à la production	<ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les dangers et les risques dans leur domaine de responsabilité; - d'utiliser les matières de manière à économiser les ressources; - d'éliminer les matières et moyens auxiliaires utilisés dans les règles de l'art ou de les envoyer vers une filière de recyclage;
D4 – Optimiser des prototypes de vêtements conformément aux mesures correctives définies	Contrôle de qualité, essayages, échantillons de production, mesures d'optimisation: correction de patron/changement de matière/changement de confection, communication avec les fournisseurs, échantillons de production et de vente, TIC	<ul style="list-style-type: none"> - de contrôler les prototypes en ce qui concerne l'ajustement, la confection, l'utilisation des matières et leurs possibilités d'entretien; - de rédiger à l'intention de la production des rapports qui serviront de base décisionnelle pour le maintien de produits; - de réaliser des contrôles de qualité et des essayages en vue de l'optimisation des produits; - de déceler les défauts des produits; - de définir des mesures correctives; - de mettre en œuvre les mesures correctives définies au niveau des vêtements; - de vérifier les résultats des mesures correctives;

Niveau d'exigences du titre de fashion spécialiste avec brevet fédéral
Domaine de compétences opérationnelles: D – Réalisation de prototypes de vêtements

		<ul style="list-style-type: none">- d'atteindre les objectifs communs des services concernés de l'entreprise en matière de développement de produits aussi rapidement et efficacement que possible;- d'apporter leurs propres suggestions dans le développement de produits.
--	--	---

E	Conseil à la clientèle
----------	-------------------------------

Description du domaine de compétences opérationnelles

Les fashion spécialistes sont des conseillers compétents dans le domaine de la mode et du textile. Ils recueillent avec compétence les besoins de la clientèle exigeante et la conseillent en détail sur le style, le type et l'ajustement. Lors de l'entretien de conseil, ils tiennent compte des tendances de la mode et des nouveaux produits et indiquent les associations possibles, afin de guider de manière ciblée la clientèle jusqu'à la conclusion de l'achat. Ils expliquent les caractéristiques des produits ainsi que les coûts et les délais. Ils réagissent aux éventuelles réclamations avec professionnalisme et de manière à apporter des solutions. Ils répondent aux demandes de modification de la clientèle et sont en mesure de les épingleur sur les vêtements et de les réaliser.

Contexte

Le conseil compétent de la clientèle au sujet des produits existants ou des nouveautés sur le marché joue un rôle clé dans le succès de l'entreprise.

Les fashion spécialistes axent leur activité de conseil sur la satisfaction de la clientèle. Lors de l'entretien de conseil, ils emploient donc de manière ciblée des techniques et outils pour identifier les besoins de la clientèle, cerner les clients et leur type et présenter des vêtements qui mettent idéalement leur apparence en valeur. D'un coup d'œil professionnel, les fashion spécialistes reconnaissent les vêtements qui ne sont pas bien ajustés et proposent des optimisations ou attirent l'attention sur des alternatives.

Afin de convaincre les clients de l'intérêt des produits et de les encourager à acheter, les fashion spécialistes adoptent une attitude adaptée à leurs interlocuteurs et utilisent leur talent pour la vente, ainsi que leur force de persuasion en fonction des situations.

Les fashion spécialistes sont conscients qu'un conseil à la clientèle compétent dépend aussi dans une large mesure de leur connaissance de la gamme de produits ainsi que des tendances, du style de vie et des nouveautés. Ils se tiennent donc informés de l'évolution du commerce de la mode et du textile.

Les réclamations peuvent avoir de nombreuses causes et, du point de vue de la clientèle qui les soumet, elles sont toujours justifiées. Les fashion spécialistes font donc preuve de la compréhension adéquate et apportent rapidement une solution favorable à la clientèle. Les fashion spécialistes sont conscients de l'étendue de leur compétence décisionnelle dans ce cadre et impliquent donc leur hiérarchie ou d'autres professionnels en fonction de la situation.

Le domaine de compétences opérationnelles E est lié aux domaines de compétences opérationnelles A – Conception de vêtements, C – Modification de patrons de modèles et D – Réalisation de prototypes de vêtements.

Compétences opérationnelles professionnelles	Thèmes/contenus possibles	Critères de performance
E1 – Recueillir les souhaits des clients dans le domaine de la mode et du textile	Informations sur la mode, connaissances textiles, connaissance des produits, techniques de communication, p. ex. écoute active/questions ciblées, styles de vie, tendances, outils d'analyse et de mise par écrit des souhaits de la clientèle	<p>Les fashion spécialistes sont capables:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réagir à des besoins spécifiques de la clientèle; - d'utiliser dans les règles de l'art le conseil en matière de style, de couleurs et de type; - de se servir de manière appropriée des nouveaux outils de conseil, comme les essayages virtuels; - de proposer des produits qui répondent aux attentes de la clientèle; - de conseiller la clientèle de manière ciblée en matière de tendances, de styles de vie, de nouveaux produits et de durabilité dans le domaine vestimentaire; - d'évaluer les ajustements par rapport à la clientèle et de suggérer des optimisations; - d'indiquer des associations possibles à la clientèle; - d'argumenter de manière convaincante et compétente; - d'informer la clientèle des prix et des services; - d'utiliser des arguments promouvant la vente; - d'amener efficacement et avec assurance la clientèle à acheter les produits; - de recueillir les réclamations de manière professionnelle; - d'apporter rapidement des solutions favorables à la clientèle; - d'épingler les modifications sur les vêtements de la clientèle; - de modifier les vêtements pour un ajustement optimal; - de communiquer de manière adaptée à leurs interlocuteurs.
E2 – Conseiller en détail la clientèle sur le style, le type et l'ajustement	Informations sur la mode, connaissances textiles, connaissance des produits, méthodes de conseil, types de styles, types de couleurs, analyse des types, proportions du corps, lignes, ajustements, styles de vie, tendances, nouveaux produits, durabilité, outils de conseil, essayage analogique/numérique, associations possibles	
E3 – Mener des entretiens de vente avec la clientèle	Informations sur la mode, connaissances textiles, connaissance des produits, rapport qualité-prix, phases de l'entretien de vente, techniques de communication, techniques de présentation, techniques d'argumentation, besoins de la clientèle, motifs d'achat, tendances, ventes supplémentaires	
E4 – Traiter les réclamations de manière à apporter des solutions	Techniques de communication, p. ex. écoute active/réaction professionnelle/recherche de solutions, processus/gestion des réclamations, documentation, propositions d'indemnisation/de réparation	
E5 – Épingler les modifications sur les vêtements et les réaliser	Essayage, optimisation de l'ajustement, épingler/indiquer des modifications, réaliser des modifications	

Attitudes	Défis	A	B	C	D	E
Capacité à communiquer	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement international: différences linguistiques et culturelles - Différentes parties prenantes dans le développement de produits et la vente 	x	x		x	x
Esprit d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec les différentes parties prenantes dans le développement de produits et la vente - Poursuivre les objectifs communs de l'entreprise 	x	x			
Tolérance	<ul style="list-style-type: none"> - Différentes parties prenantes dans le développement de produits et la vente - Attitude ouverte à l'égard des opinions/approches différentes - Aborder la différence/diversité sans préjugés 					x
Goût pour l'expérimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Être «à la pointe de l'actualité» malgré l'évolution rapide des tendances techniques et de la mode - Goût pour l'innovation 	x		x	x	
Souci de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des produits axés sur la clientèle - Gestion des coûts et du temps - Méthode de travail précise 	x	x	x	x	x
Résistance	<ul style="list-style-type: none"> - Urgence - Critiques des différentes parties prenantes - Instructions/avis contradictoires des différentes parties prenantes 	x	x	x		x

Le tableau reprend les attitudes qui sont essentielles dans le cas des fashion spécialistes. Les lettres A à E dans les en-têtes de colonnes se réfèrent aux domaines de compétences opérationnelles. Une croix dans une colonne signifie que l'attitude en question est particulièrement importante dans ce domaine de compétences opérationnelles.

9. ANNEXE II: CERTIFICATS DE CAPACITÉ PERTINENTS

La formation de fashion spécialiste avec brevet fédéral s'adresse en premier lieu aux employé-e-s de commerce CFC, aux gestionnaires du commerce de détail CFC de la branche du textile, aux gestionnaires en entretien des textiles CFC, aux titulaires d'une maturité gymnasiale et aux titulaires d'un CFC dans la branche du textile et de l'habillement et d'autres formations initiales pertinentes:

Stylisme, décoration et design industriel

- Réalisateur/-trice publicitaire CFC
- Décorateur/-trice d'intérieur CFC
- Polydesigner 3D CFC
- Peintre en décors de théâtre CFC
- Courtepointier/-ère CFC

Textiles (vêtements, chaussures et cuir)

- Créateur/-trice de vêtements CFC
- Artisan/e du cuir et du textile CFC
- Gestionnaire en entretien des textiles CFC
- Garnisseur/-euse de meubles CFC
- Bottier/-ère-orthopédiste CFC
- Cordonnier/-ère CFC
- Technologue en textile CFC

Travail de secrétariat et de bureau

- Employé/e de commerce CFC

Équivalence:

École de commerce ((certificat fédéral de capacité (CFC) d'employé de commerce plus maturité professionnelle Économie et service, type économie))

Vente en gros et au détail

- Libraire CFC
- Gestionnaire du commerce de détail CFC
- Droguiste CFC
- Agent/e relation client CFC
- Assistant/e en pharmacie CFC

Artisanat

- Fleuriste CFC
- Luthier CFC
- Créateur/-trice de tissu CFC
- Peintre verrier CFC
- Bijoutier/-ère CFC
- Sculpteur/-trice sur bois CFC
- Artisan/e du bois CFC

Certificats de capacité pertinents pour le titre de fashion spécialiste avec brevet fédéral

- Céramiste CFC
- Vannier/-ère créateur/-trice CFC
- Facteur/-trice d'instruments de musique CFC
- Sculpteur/-trice sur pierre CFC
- Doreur/-euse-encadreur/-euse CFC

Équivalence:

École de culture générale (ECG)/école de maturité spécialisée (EMSp), anciennement école de degré diplôme (EDD)

- Diplômes: certificat de culture générale et maturité spécialisée dans les orientations:
- Pédagogie: arts visuels et aménagement spatial, musique et pédagogie
- Arts et design: arts visuels, design graphique, aménagement spatial, design textile et communication visuelle

Techniques audiovisuelles et production multimédia

- Flexographe CFC
- Gestionnaire du commerce de détail CFC
- Photographe CFC
- Graphiste CFC
- Interactive Media Designer CFC
- Médiaticien/ne CFC
- Technologue en médias CFC
- Polygraphe CFC
- Opérateur/-trice de médias imprimés CFC
- Techniscéniste CFC

Équivalence:

École de culture générale (ECG)/école de maturité spécialisée (EMSp), anciennement école de degré diplôme (EDD)

- Diplômes: certificat de culture générale et maturité spécialisée dans les orientations:
- Communication et médias: informatique, science des médias et gestion d'entreprise

Soins de beauté et de coiffure

- Coiffeur/-euse CFC
- Esthéticien/ne CFC

Autres formations initiales

- Poseur/-euse de sol – parquet CFC
- Graveur/-euse CFC
- Laborantin/e CFC
- Tailleur/-euse de pierre CFC
- Dessinateur/-trice CFC
- Dessinateur/-trice-constructeur/-trice industriel/le CFC

RÈGLEMENT

concernant

l'examen professionnel de fashion spécialiste

du 20 août 2020

Vu l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle, l'organe responsable au sens du ch. 1.3 arrête le règlement d'examen suivant:

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 But de l'examen

L'examen professionnel fédéral a pour but de vérifier de manière exhaustive si les candidats* ont acquis les compétences nécessaires pour exercer de manière responsable une activité professionnelle exigeante.

1.2 Profil de la profession

1.21 Domaine d'activité

Les fashion spécialistes sont des professionnels du développement de vêtements et des conseillers compétents dans le domaine de la mode et du textile.

En étroite collaboration avec les responsables du management produits et de l'assurance de la qualité, ils supervisent le processus de développement des vêtements, de l'idée à la mise sur le marché du produit.

Dans le commerce, ils conseillent la clientèle exigeante sur le type, le style et l'ajustement. Ils sont également les interlocuteurs des fournisseurs du secteur du textile et de la mode.

1.22 Principales compétences opérationnelles

Les fashion spécialistes

- réalisent des recherches approfondies sur les tendances et des planches de tendances qui serviront de base à la conception des vêtements;
- créent des esquisses numériques de modèles pour la visualisation des produits, sélectionnent des matières spécifiques aux produits et soumettent des propositions de produits prêtes à l'emploi aux donneurs d'ordres;
- créent et gèrent des données produits pertinentes pour la fabrication des vêtements, telles que dessins et informations techniques, descriptions de modèles, listes de pièces ou plans de travail, et calculent les coûts de fabrication des produits;

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

- modifient des patrons de modèles et des tableaux de mesures produit fini, mettent numériquement en œuvre des plans de coupe et visualisent les constructions des patrons à l'aide de simulations 3D;
- réalisent industriellement des prototypes de vêtements conformes aux exigences de qualité, les évaluent et les optimisent;
- conseillent la clientèle sur le type, le style et l'ajustement, traitent les réclamations, mènent des entretiens de vente axés sur le client, épinglent les modifications sur les vêtements et les réalisent.

Dans l'exercice de leurs activités professionnelles, ils travaillent avec des solutions logicielles courantes dans la branche ainsi qu'avec les machines de l'entreprise telles que machines à coudre, fers à repasser et presses à thermocoller.

Les fashion spécialistes ont une méthode de travail précise, une bonne capacité de représentation spatiale et sont adroits de leurs mains. Ils se distinguent par leurs aptitudes créatives et leur sens aigu de l'esthétique et du style de vie.

Au contact de la clientèle et des fournisseurs, ils adoptent une attitude adaptée à leurs interlocuteurs et utilisent leur capacité à communiquer, leur talent pour la vente et leur force de persuasion en fonction des situations.

1.23 Exercice de la profession

Le développement et le lancement sur le marché de vêtements impliquent des professionnels des domaines de la conception, de la technique de coupe, de la production, des achats, du management produits et des ventes. Selon la taille de l'entreprise, les fashion spécialistes assument des tâches dans la gestion de l'ensemble de la chaîne de production ou dans des segments spécifiques.

Les professionnels des différents secteurs leur confient des tâches qu'ils exécutent de manière autonome. Ils planifient efficacement leur travail et respectent les délais.

La collaboration avec les différents domaines du développement de produits et de la vente exige de leur part une grande flexibilité, des compétences en communication, la capacité de travailler en équipe et une image professionnelle.

Les fashion spécialistes sont à la pointe des tendances et innovations dans leur champ professionnel et développent constamment leur créativité dans la conception de vêtements. Ils se tiennent en permanence au courant des dernières nouveautés en termes de méthodes de travail et de moyens techniques dans la création de vêtements et le conseil aux donneurs d'ordres et à la clientèle.

Les fashion spécialistes sont habituellement employés dans une entreprise de fabrication ou de commerce de l'industrie textile et vestimentaire. Ils travaillent dans des bureaux, des ateliers de patronage ou de modélisme et des boutiques de mode. Les délais serrés dans le développement des produits peuvent entraîner des horaires de travail irréguliers et requièrent une bonne résistance psychique.

1.24 Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

En sélectionnant avec soin les matières et en les utilisant à bon escient, les fashion spécialistes contribuent significativement à l'efficacité énergétique et matérielle du cycle de production, donc à une gestion raisonnable des ressources.

En recourant à des techniques de confection écologiques et des vêtements produits de manière durable, les fashion spécialistes allient qualité et conscience environnementale et conseillent la clientèle en conséquence.

Ils participent également dans une large mesure à une gestion raisonnable des matières premières en veillant au meilleur recyclage possible et à une élimination dans les règles de l'art.

En vendant des vêtements à l'ajustement et au type adapté, ils augmentent le bien-être de la clientèle et contribuent à optimiser son apparence. En développant des vêtements et accessoires fonctionnels, ils favorisent la santé et la sécurité des personnes qui les portent.

1.3 Organe responsable

1.31 Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Swiss Textiles
- Schweizerische Textilfachschule Genossenschaft STF
- textilesuisse

1.32 L'organe responsable est compétent pour toute la Suisse.

2. ORGANISATION

2.1 Composition de la commission d'examen

2.11 Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à une commission d'examen. Celle-ci est composée de 7 à 10 membres, nommés par l'organe responsable pour une période administrative de 4 ans.

2.12 La commission d'examen se constitue elle-même. Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres sont présents. Les décisions se prennent à la majorité des membres présents. Le président tranche en cas d'égalité des voix.

2.2 Tâches de la commission d'examen

2.21 La commission d'examen:

- a) arrête les directives relatives au présent règlement d'examen et les met à jour périodiquement;
- b) fixe la taxe d'examen;
- c) fixe la date et le lieu de l'examen;
- d) définit le programme d'examen;
- e) donne l'ordre de préparer les énoncés de l'examen et organise l'examen;
- f) nomme et engage les experts, et les forme pour accomplir leurs tâches;
- g) décide de l'admission à l'examen ainsi que d'une éventuelle exclusion de ce dernier;
- h) décide de l'octroi du brevet;

- i) traite les requêtes et les recours;
- j) s'occupe de la comptabilité et de la correspondance;
- k) décide de la reconnaissance ou de la prise en compte d'autres diplômes et d'autres prestations;
- l) rend compte de ses activités aux instances supérieures et au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI);
- m) veille au développement et à l'assurance de la qualité, et en particulier à l'actualisation régulière du profil de qualification en fonction des besoins du marché du travail.

2.22 La commission d'examen peut déléguer des tâches administratives à un secrétariat.

2.3 Publicité et surveillance

2.31 L'examen est placé sous la surveillance de la Confédération. Il n'est pas public. Dans des cas particuliers, la commission d'examen peut autoriser des dérogations à cette règle.

2.32 Le SEFRI est invité suffisamment tôt à assister à l'examen et reçoit les dossiers d'examen.

3. PUBLICATION, INSCRIPTION, ADMISSION, FRAIS D'EXAMEN

3.1 Publication

3.11 L'examen est annoncé publiquement dans les trois langues officielles cinq mois au moins avant le début des épreuves.

3.12 La publication informe au moins sur:

- a) les dates des épreuves;
- b) la taxe d'examen;
- c) l'adresse d'inscription;
- d) le délai d'inscription;
- e) le déroulement de l'examen.

3.2 Inscription

L'inscription doit comporter:

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) la mention de la langue d'examen;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- e) la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS)¹.

¹ La base juridique de ce relevé est l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS **431.012.1**; n° 70 de l'annexe). La commission d'examen ou le SEFRI relève, sur mandat de l'Office fédéral de la statistique, les numéros AVS utiles à des fins purement statistiques.

3.3 Admission

3.31 Sont admis à l'examen les candidats qui:

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité dans le domaine professionnel, un certificat de maturité gymnasiale ou une qualification équivalente et peuvent justifier d'au moins 2 années de pratique dans le domaine professionnel, avec un taux d'activité d'au moins 80 %;
- b) possèdent un certificat fédéral de capacité ou une qualification équivalente et peuvent justifier d'au moins 3 années de pratique dans le domaine professionnel, avec un taux d'activité d'au moins 80 %.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen, dans les délais impartis, selon le ch. 3.41.

3.32 Les décisions concernant l'admission à l'examen sont communiquées par écrit aux candidats au moins deux mois avant le début de l'examen. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de droit.

3.4 Frais

3.41 Après avoir reçu confirmation de son admission, le candidat acquitte la taxe d'examen. Les taxes pour l'établissement du brevet et pour l'inscription de son titulaire dans le registre officiel des titulaires de brevets ainsi qu'une éventuelle contribution pour frais de matériel sont perçues séparément. Ces frais sont à la charge du candidat.

3.42 Le candidat qui, conformément au ch. 4.2, se retire dans le délai autorisé ou pour des raisons valables a droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés.

3.43 L'échec à l'examen ne donne droit à aucun remboursement.

3.44 Pour le candidat qui répète l'examen, la taxe d'examen est fixée dans chaque cas par la commission d'examen, compte tenu du nombre d'épreuves répétées.

3.45 Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance pendant la durée de l'examen sont à la charge du candidat.

4. ORGANISATION DE L'EXAMEN

4.1 Convocation

4.11 L'examen a lieu si, après sa publication, 6 candidats au moins remplissent les conditions d'admission ou au moins tous les deux ans.

4.12 Les candidats peuvent choisir de passer l'examen dans l'une des trois langues officielles: le français, l'allemand ou l'italien.

- 4.13 Les candidats sont convoqués 4 semaines au moins avant le début de l'examen. La convocation comprend:
- le programme d'examen, avec l'indication du lieu, de la date, de l'heure des épreuves et des moyens auxiliaires dont les candidats sont autorisés ou invités à se munir;
 - la liste des experts;
 - l'énoncé du dossier thématique.
- 4.14 Toute demande de récusation d'un expert doit être motivée et adressée à la commission d'examen 14 jours au moins avant le début de l'examen. La commission prend les mesures qui s'imposent.
- 4.2 Retrait**
- 4.21 Les candidats ont la possibilité d'annuler leur inscription jusqu'à 6 semaines avant le début de l'examen.
- 4.22 Passé ce délai, le retrait n'est possible que si une raison valable le justifie. Sont notamment réputées raisons valables:
- la maternité;
 - la maladie et l'accident;
 - le décès d'un proche;
 - le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.
- 4.23 Le retrait doit être communiqué sans délai et par écrit à la commission d'examen, assorti de pièces justificatives.
- 4.3 Non-admission et exclusion**
- 4.31 Le candidat qui, en rapport avec les conditions d'admission, donne sciemment de fausses informations ou tente de tromper la commission d'examen d'une autre manière n'est pas admis à l'examen.
- 4.32 Est exclu de l'examen quiconque:
- utilise du matériel ou des documents non autorisés;
 - enfreint gravement la discipline de l'examen;
 - tente de tromper les experts.
- 4.33 La décision d'exclure un candidat de l'examen incombe à la commission d'examen. Le candidat a le droit de passer l'examen sous réserve, jusqu'à ce que la commission d'examen ait arrêté une décision formelle.
- 4.4 Surveillance de l'examen et experts**
- 4.41 Au moins une personne compétente surveille l'exécution des travaux d'examen écrits et pratiques. Elle consigne ses observations par écrit.

- 4.42 Deux experts au moins évaluent les travaux écrits et les travaux pratiques. Ils s'entendent sur la note à attribuer.
- 4.43 Deux experts au moins procèdent aux examens oraux, prennent des notes sur l'entretien d'examen et sur le déroulement de l'examen, apprécient les prestations fournies et fixent en commun la note.
- 4.44 Les enseignants aux cours préparatoires, les personnes ayant des liens de parenté avec le candidat ainsi que les supérieurs hiérarchiques présents ou passés du candidat ou ses collaborateurs se récuse en tant qu'experts.

4.5 Séance d'attribution des notes

- 4.51 La commission d'examen décide de la réussite ou de l'échec des candidats lors d'une séance mise sur pied après l'examen. La personne représentant le SEFRI est invitée suffisamment tôt à cette séance.
- 4.52 Les enseignants aux cours préparatoires, les personnes ayant des liens de parenté avec le candidat ainsi que les supérieurs hiérarchiques présents ou passés du candidat ou ses collaborateurs se récuse lors de la prise de décision sur l'octroi du brevet.

5. EXAMEN

5.1 Épreuves d'examen

5.11 L'examen est organisé selon les épreuves et durées suivantes:

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1 Dossier thématique	écrit	rédigé à l'avance	10 %
2 Données produits	écrit	4 h	20 %
3 Modification de patron de modèle	pratique	7 h	30 %
4 Réalisation de prototype	pratique	7 h	30 %
5 Entretien de conseil	oral	20 min	10 %
Total		18 h 20 min	

Épreuve 1: Dossier thématique

Les candidats documentent leurs réflexions personnelles concernant un thème spécifique à la création de vêtements dans un dossier thématique. Ils développent des questions ou des problématiques clés sur le thème prescrit, recherchent, réunissent et traitent des matières et justifient les différents résultats. Le dossier thématique offre de nombreuses possibilités créatives.

Les candidats reçoivent l'énoncé du dossier thématique 4 semaines avant le début de l'examen. Le dossier doit être soumis le premier jour de l'examen.

Épreuve 2: Données produits

Les candidats traitent un mandat de travail concret (simulé ou réel) en vue de la création et de la gestion de données produits. Le mandat de travail exige une réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle de dessins techniques, par exemple, l'élaboration de descriptions de modèles, la mise au point de listes de pièces ou de plans de travail ou encore le calcul des coûts de fabrication.

Épreuve 3: Modification de patron de modèle

Les candidats ont pour tâche de modifier des patrons de modèles. Pour cela, ils confectionnent un produit typique de la branche et le documentent (p. ex. modifier le patron de base, élaborer le patron de production, créer des tableaux de mesures produit fini, mettre en œuvre des plans de coupe). L'évaluation porte sur la qualité du produit final et non sur la méthode de travail ou la manière de procéder.

Épreuve 4: Réalisation de prototype

Les candidats ont pour tâche de réaliser un prototype typique de la branche (p. ex. prototypes de vêtements ou de solutions de détail de vêtements). L'évaluation porte sur la qualité du produit final et non sur la méthode de travail ou la manière de procéder.

Épreuve 5: Entretien de conseil

Les exigences d'une situation professionnelle typique que rencontrent les fashion spécialistes sont simulées dans un jeu de rôle. Celui-ci consiste en un entretien client sur le thème du conseil, de la vente ou d'une réclamation. Le jeu de rôle tient compte des produits et des services concrets d'une entreprise dans le commerce du textile et de la mode. Les experts jouent le rôle de l'interlocuteur (profane) fictif, tandis que les candidats se présentent dans leur rôle professionnel. Les candidats peuvent se préparer à l'entretien.

5.12 Chaque épreuve peut être subdivisée en points d'appréciation. La commission d'examen fixe cette subdivision et la pondération des points d'appréciation dans les directives relatives au présent règlement d'examen.

5.2 Exigences

5.21 La commission d'examen arrête les dispositions détaillées concernant l'examen final figurant dans les directives relatives au présent règlement d'examen (au sens du ch. 2.21, let. a).

5.22 La commission d'examen décide de l'équivalence des épreuves ou des modules effectués dans le cadre d'autres examens du degré tertiaire ainsi que de la dispense éventuelle des épreuves correspondantes du présent règlement d'examen. Les candidats ne peuvent être dispensés des épreuves qui portent, conformément au profil de la profession, sur les compétences principales.

6. ÉVALUATION ET ATTRIBUTION DES NOTES

6.1 Généralités

L'évaluation des épreuves et de l'examen est basée sur des notes. Les dispositions des ch. 6.2 et 6.3 sont applicables.

6.2 Évaluation

6.21 Une note entière ou une demi-note est attribuée pour les points d'appréciation, conformément au ch. 6.3.

6.22 La note d'une épreuve est la moyenne des notes des points d'appréciation correspondants. Elle est arrondie à la première décimale. Si le mode d'appréciation permet de déterminer directement la note de l'épreuve sans faire usage de points d'appréciation, la note de l'épreuve est attribuée conformément au ch. 6.3.

6.23 La note globale de l'examen correspond à la moyenne pondérée des notes des épreuves. Elle est arrondie à la première décimale.

6.3 Notation

Les prestations des candidats sont évaluées au moyen de notes échelonnées de 6 à 1. Les notes supérieures ou égales à 4,0 désignent des prestations suffisantes. Seules les demi-notes sont admises comme notes intermédiaires.

6.4 Conditions de réussite de l'examen et de l'octroi du brevet

6.41 L'examen est réussi si:

- a) la note globale est supérieure ou égale à 4,0;
- b) aucune note d'épreuve n'est inférieure à 3,0;
- c) une note d'épreuve au maximum est égale à 3,0 ou deux notes d'épreuve au maximum sont égales à 3,5;
- d) les épreuves 3 et 4 ont obtenu une note de 4,0 au moins.

6.42 L'examen est considéré comme non réussi si le candidat:

- a) ne se désiste pas à temps;
- b) ne se présente pas à l'examen ou à une épreuve, et ne donne pas de raison valable;
- c) se retire après le début de l'examen sans raison valable;
- d) est exclu de l'examen.

6.43 La commission d'examen décide de la réussite de l'examen uniquement sur la base des prestations fournies par le candidat. Le brevet fédéral est décerné aux candidats qui ont réussi l'examen.

6.44 La commission d'examen établit un certificat d'examen pour chaque candidat. Le certificat doit contenir au moins les données suivantes:

- a) les notes des différentes épreuves d'examen et la note globale de l'examen;

- b) la mention de réussite ou d'échec à l'examen;
- c) les voies de droit, si le brevet est refusé.

6.5 Répétition

- 6.51 Le candidat qui échoue à l'examen est autorisé à le repasser à deux reprises.
- 6.52 Les examens répétés ne portent que sur les épreuves dans lesquelles le candidat a fourni une prestation insuffisante.
- 6.53 Les conditions d'inscription et d'admission au premier examen s'appliquent également aux examens répétés.

7. BREVET, TITRE ET PROCÉDURE

7.1 Titre et publication

- 7.11 Le brevet fédéral est délivré par le SEFRI à la demande de la commission d'examen et porte la signature de la direction du SEFRI et du président de la commission d'examen.
- 7.12 Les titulaires du brevet sont autorisés à porter le titre protégé de:
 - **Fashion spécialiste avec brevet fédéral**
 - **Fashion Spezialistin / Fashion Spezialist mit eidgenössischem Fachausweis**
 - **Fashion specialista con attestato professionale federale**Traduction du titre en anglais:
 - **Fashion Specialist, Federal Diploma of Higher Education**
- 7.13 Les noms des titulaires de brevet sont inscrits dans un registre tenu par le SEFRI.

7.2 Retrait du brevet

- 7.21 Le SEFRI peut retirer tout brevet obtenu de manière illicite. La poursuite pénale est réservée.
- 7.22 La décision du SEFRI peut être déférée dans les 30 jours suivant sa notification au Tribunal administratif fédéral.

7.3 Voies de droit

- 7.31 Les candidats qui se sont vu refuser l'admission à l'examen ou l'octroi du brevet fédéral peuvent recourir auprès du SEFRI contre les décisions de la commission d'examen dans les 30 jours suivant la notification. Le recours doit mentionner les conclusions et les motifs du recourant.
- 7.32 Le SEFRI statue en première instance sur les recours. Sa décision peut être déférée dans les 30 jours suivant la notification au Tribunal administratif fédéral.

8. COUVERTURE DES FRAIS D'EXAMEN

- 8.1** Sur proposition de la commission d'examen, l'organe responsable fixe le montant des indemnités versées aux membres de la commission d'examen et aux experts.
- 8.2** L'organe responsable assume les frais d'examen qui ne sont pas couverts par la taxe d'examen, la subvention fédérale ou d'autres ressources.
- 8.3** Conformément aux directives en la matière², la commission d'examen remet au SEFRI un compte de résultats détaillé au terme de l'examen. Sur cette base, le SEFRI définit le montant de la subvention fédérale accordée pour l'organisation de l'examen.

9. DISPOSITIONS FINALES

9.1 Abrogation du droit en vigueur

Le règlement du 13 mars 2009 concernant l'examen professionnel de fashion spécialiste avec brevet fédéral est abrogé.

9.2 Dispositions transitoires

Les candidats qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 13 mars 2009 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'en 2023.

Les personnes qui se sont préparées à l'examen en vertu du règlement d'examen du 13 mars 2009 ont la possibilité de le passer conformément à celui-ci jusqu'en 2021.

9.3 Entrée en vigueur

Le présent règlement d'examen entre en vigueur à la date de son approbation par le SEFRI.

² Directives du SEFRI concernant l'octroi de subventions fédérales pour l'organisation d'examens professionnels fédéraux et d'examens professionnels fédéraux supérieurs selon les art. 56 LFP et 65 OFPr

10. ÉDICTION

Zurich, le 11 août 2020

Swiss Textiles

textilesuisse

Schweizerische Textilschule
Genossenschaft STF

Carl Illi
Président

Milo Goldener
Président

Achim Brugger
Président

Le présent règlement d'examen est approuvé.

Berne, le 20 août 2020

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Rémy Hübschi
Vice-directeur
Chef de la division Formation professionnelle et continue